Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 074-217400522-20260702-D26_36-DE

COMMUNE DE CERNEX
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	**L'an deux mille vingt-six** **Le 02 juillet à vingt heures et trente minutes** Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Agnès RICHARD. **Date de convocation** : Le 23 juin 2026 **Secrétaire de séance** : Nadine CUSIN

Présents : Agnès RICHARD, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Estelle DURET-ROYER, Virginie JACOTTET, Christelle BRETTON, Olivier SEIFERT, Sébastien CARTON, Victor DEPREZ

Absent(e)(s) avec procuration : Jérôme WAHL, Maryline DURET, Florian ALGARRA-SUPPO

Absent(e)(s) sans procuration : Carole BEAURE

Délibération n° D26-36

OBJET : Vente de matériel – Bien mobilier

La commune possède une citerne « tonne à eau » dont elle n'a plus l'utilité. Cette dernière est proposée à la vente.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.3211-41 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder à la vente d'une citerne à eau MOIROUD, immatriculée FX-597 -TT, n° inventaire 154.22, pour un montant de 2 000€ HT, *(TVA non-applicable)* ;
- **DIT** que l'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.
- **DECIDE** d'imputer les recettes au compte 775 du budget de l'année en cours.
- **AUTORISE** la sortie du bien de l'inventaire de la commune.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Agnès RICHARD

MAIRIE DE CERNEX
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
74350 (Hte-Savoie)

Certifiée exécutoire le 03.07.2026
Transmise en Sous-Préfecture le 03.07.2026
Affichée le 03.07.2026